

BONNES PRATIQUES CONCERNANT L'ACTION DU FIDA AUX CÔTÉS DES PEUPLES AUTOCHTONES



©IFAD/Petterik Wiggers

Introduction

L'avantage comparatif dont jouit le FIDA dans le cadre des activités qu'il mène avec les peuples autochtones réside dans sa mission principale qui consiste à autonomiser les populations rurales pauvres, dont les peuples autochtones comptent souvent parmi les plus pauvres. Il tient également à son ciblage et à son approche axée sur les personnes, qui prend en compte les différentes situations, spécifiques au contexte, des populations rurales pauvres, ainsi qu'à la capacité particulière du Fonds de toucher les populations marginalisées et vulnérables. La participation des populations autochtones joue aussi un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement durable, puisque l'exclusion et la marginalisation de ces populations compromettent le principe fondamental du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir la volonté de ne laisser personne de côté.

En 2009, le FIDA a adopté sa [Politique d'engagement aux côtés des peuples autochtones](#) visant à renforcer l'efficacité de l'action de développement du Fonds lorsqu'il travaille avec ces communautés dans les zones rurales. Ce document précise l'approche suivie par le FIDA en matière de collaboration avec ces peuples ainsi que les modalités d'application du principe de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), principe auquel il se conforme depuis lors.

La création du Forum des peuples autochtones au FIDA et du [Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones \(IPAF\)](#) a permis de nouer de solides partenariats, fondés sur la confiance, entre le Fonds et les organisations des peuples autochtones, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et d'autres organisations qui soutiennent les peuples autochtones dans la même optique.

FAITS SAILLANTS

Les peuples autochtones jouent un rôle primordial dans la préservation de l'environnement naturel et il est estimé que leurs terres et territoires abritent 80% de la biodiversité mondiale. Leurs savoirs traditionnels, leurs systèmes alimentaires et leur approche holistique contribuent à la gestion durable des ressources et garantissent la préservation de la biodiversité pour les générations futures.

Cependant, les peuples autochtones ont près de trois fois plus de risques de vivre dans l'extrême pauvreté que les autres communautés non autochtones. Dans de nombreux pays, les groupes autochtones vivent souvent dans des régions marginales, allant des zones de hautes terres reculées aux zones de forêt tropicale, en proie à des problèmes environnementaux complexes. Les populations autochtones peuvent être exposées à une marginalisation à la fois économique, sociale, politique et culturelle. La pandémie de COVID-19 et les changements climatiques touchent de manière disproportionnée ces populations et accentuent encore leur vulnérabilité et les inégalités structurelles sous-jacentes.

MÉTHODOLOGIE

Les bonnes pratiques sont présentées sous la forme de petites fiches de projet qui couvrent différents domaines d'engagement. Sur la base de la politique adoptée par le FIDA et des expériences et enseignements tirés du portefeuille de projets financés par le FIDA et l'IPAF, les domaines suivants ont été retenus: CPLCC; partenariats; savoirs des peuples autochtones; femmes autochtones; jeunes autochtones; environnement et changements climatiques; terre, territoires et ressources; sécurité alimentaire et nutrition; concertation sur les politiques; accès aux marchés; suivi et évaluation (S&E) adaptés; et synergies entre l'IPAF et le FIDA.

Comme il s'agit d'une publication évolutive, les fiches sont mises à jour à mesure que l'exécution des projets progresse et que des informations complémentaires sont disponibles. Le format numérique permet en outre d'établir un lien avec les bonnes pratiques pertinentes publiées dans d'autres produits du savoir du FIDA ainsi que d'ajouter de nouvelles fiches.

Les fiches des projets sont disponibles ici. Ils sont répertoriés sous le nom du projet (projets financés par le FIDA) ou le nom du sous-bénéficiaire (projets financés par l'IPAF), et sont codés par couleur en fonction de leurs domaines d'engagement.

La présente publication vise à partager les bonnes pratiques en lien avec l'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones dans le cadre de ses projets d'investissement ainsi que des petits projets financés par l'IPAF. Elle est conçue comme un outil permettant de mettre à profit l'expérience acquise par le Fonds en plus de 30 ans d'engagement auprès des peuples autochtones et de contribuer à fournir des bases appropriées sur lesquelles s'appuyer pour la conception et l'exécution de nouveaux projets. En travaillant en étroite collaboration avec les communautés autochtones, le FIDA a appris qu'un développement efficace et durable devait être adapté à leurs identités, à leurs valeurs et à leurs cultures tout en protégeant et en promouvant leurs droits.

Par exemple, l'une des meilleures pratiques du FIDA réside dans le fait de permettre aux peuples autochtones d'obtenir des droits sur leurs terres et territoires. La terre est non seulement essentielle à la survie des peuples autochtones, comme c'est le cas pour la plupart des populations rurales pauvres, mais elle est également au cœur de leur identité. Les peuples autochtones entretiennent une relation spirituelle profonde avec leurs territoires ancestraux. Par ailleurs, lorsqu'ils bénéficient d'un accès sûr à la terre, ils disposent d'une base solide à partir de laquelle améliorer leurs moyens d'existence. Des bonnes pratiques ont également été dégagées des concertations sur les politiques organisées par le FIDA aux niveaux local et national pour assurer la participation des peuples autochtones à la détermination de leurs propres priorités.

La présente publication vise également à permettre de mieux comprendre le rôle central joué par les peuples autochtones dans l'approche adoptée par le FIDA en matière de transversalisation des thèmes de la nutrition, des questions de genre, de la jeunesse et des changements climatiques ainsi que de l'environnement. Au moment de concevoir les projets, il est tenu compte des points de vue de ces peuples, y compris des femmes et des jeunes, au sujet de la façon dont il convient de soutenir leurs systèmes alimentaires traditionnels pour améliorer la nutrition et promouvoir la biodiversité au service d'une agriculture durable.

Domaines d'engagement

- | | |
|--|---|
|  CPLCC |  terre, territoires et ressources |
|  partenariats |  sécurité alimentaire et nutrition |
|  savoirs des peuples autochtones |  concertation sur les politiques |
|  femmes autochtones |  accès aux marchés |
|  jeunes autochtones |  suivi et évaluation (S&E) adaptés |
|  environnement et changements climatiques |  synergies entre l'IPAF et le FIDA |

Projets financés par le FIDA

Afrique

Burundi - PIPARV-B



Cameroun - AEP-Jeunes



Tchad - PROHYPA



Asie et Pacifique

Cambodge - ASPIRE



Chine - QLMAPRP



Inde - FOCUS



Indonésie - TEKAD



Philippines - CHARMP2



République démocratique populaire lao - SSFSNP



Amérique latine et Caraïbes

Bolivie - ACCESOS



Colombie - TOP



El Salvador - Rural Adelante



Nicaragua - NICAVIDA



Pérou - PDTS



Les projets financés par le FIDA, qui sont dirigés et pris en charge par les pays, contribuent à la réduction de la pauvreté rurale et au développement agricole. L'approche adoptée par le FIDA à l'égard des peuples autochtones vise à garantir que leurs droits sont pleinement respectés dans l'élaboration et l'exécution des projets appuyés par le Fonds. Si les projets financés par le FIDA s'adressant aux populations autochtones permettent d'améliorer leurs moyens d'existence, les activités prévues dans le cadre de ces projets visent également à: i) garantir la propriété des terres et territoires ancestraux des peuples autochtones et/ou leurs accès à ceux-ci; ii) renforcer leurs institutions; iii) assurer le CPLCC; iv) valoriser les systèmes de savoirs autochtones; et v) documenter les résultats des consultations menées avec les peuples autochtones et en rendre compte.

Les bonnes pratiques montrent que, tout au long du cycle du projet et dans les concertations sur les politiques, le FIDA encourage le développement à l'initiative des communautés, que ce soit pour préserver le patrimoine bioculturel ou pour veiller à ce que le principe de CPLCC soit inclus dans les projets de développement.

L'application du principe de CPLCC est particulièrement importante, puisqu'il s'agit d'un droit particulier s'appliquant aux peuples autochtones qui est reconnu dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et qui offre de nombreux bénéfices (par exemple, il renforce la pertinence et la qualité des investissements et réduit les risques d'atteinte à la réputation ainsi que les risques opérationnels et fiduciaires). Le CPLCC n'est pas simplement le moyen approprié pour dire "oui ou non" à des actions d'initiative extérieure; il est aussi intimement lié au droit des peuples autochtones de déterminer leurs propres priorités de développement, de participer pleinement aux initiatives de développement et de les modérer, et d'éviter les incidences négatives.

Les savoirs des peuples autochtones, qui apportent d'importants éclairages sur les processus d'observation et d'atténuation des effets des changements climatiques ainsi que d'adaptation à ceux-ci, constituent un domaine d'engagement très pertinent et récurrent dans les projets financés par le FIDA. Le renforcement des systèmes de savoirs des populations autochtones et leur association à des technologies modernes appropriées se sont révélés efficaces pour améliorer les moyens d'existence, revitaliser l'agriculture, accroître la sécurité alimentaire et améliorer la santé.

Les bonnes pratiques reposent également sur des projets qui soutiennent et renforcent les systèmes alimentaires des peuples autochtones, en s'appuyant sur des stratégies fondées sur l'alimentation locale qui valorisent les aliments et les systèmes agricoles traditionnels des peuples autochtones. D'autres initiatives pertinentes comprennent l'intégration de pratiques locales et traditionnelles telles que l'utilisation de semences et de races indigènes, de produits non ligneux, de plantes médicinales et d'espèces négligées et sous-exploitées ainsi que la valorisation de la biodiversité inhérente à ces pratiques.

Les bonnes pratiques illustrent en outre l'importance de nouer des partenariats avec des organisations de peuples autochtones pour élaborer et mettre en œuvre des interventions appropriées et adaptées.

Les expériences réussies permettent également aux communautés de populations autochtones de valoriser leurs produits et de participer aux marchés de manière plus rentable.

En ce qui concerne le bon déroulement du S&E, outre l'exigence du FIDA de ventiler les données par peuples autochtones s'il y a lieu, les systèmes de S&E des projets comprennent des indicateurs ayant trait aux particularités socioculturelles des peuples autochtones. Le FIDA sait désormais que des données ventilées sur le plan social et un suivi d'indicateurs spécifiques pertinents au bien-être des peuples autochtones sont nécessaires afin d'assurer le suivi permanent de la portée et des résultats, de comprendre l'efficacité des stratégies du projet pour différents groupes sociaux et d'adapter ces stratégies le cas échéant.

Projets financés par l'IPAF

L'IPAF est un instrument de financement novateur géré par le FIDA qui permet aux communautés autochtones d'investir afin de trouver des solutions aux problèmes qu'elles rencontrent. Il a pour objectif de renforcer les communautés de peuples autochtones et leurs organisations. À cet effet, il finance de petits projets qui favorisent un développement autonome dans le contexte de l'UNDRIP. Au moyen de petits dons d'un montant pouvant aller jusqu'à 50 000 USD, le Mécanisme soutient des projets conçus et exécutés par des communautés de peuples autochtones et leurs organisations. Les projets financés s'appuient sur la culture, l'identité, les savoirs et les ressources naturelles des peuples autochtones.

Le Mécanisme est géré conjointement au niveau régional par des organisations de peuples autochtones (les partenaires régionaux de l'IPAF pour son cinquième cycle sont le Forum international des femmes autochtones dans la région Amérique latine et Caraïbes; le Samburu Women Trust en Afrique; et la Fondation Tebtebba dans la région Asie et Pacifique) et est administré par un Conseil composé de représentants de peuples autochtones. Grâce à la place centrale qu'ils occupent dans la gouvernance et la gestion du Mécanisme, les peuples autochtones jouent un rôle clé dans la prise de décision en lien avec ses opérations. Les trois partenaires régionaux ont également fortement contribué à la constitution et au renforcement des réseaux entre les communautés et les organisations de peuples autochtones ainsi qu'à l'établissement de liens avec les plateformes et les forums régionaux et internationaux.

Au fil des ans, le FIDA a constaté qu'il est possible d'améliorer considérablement le renforcement des capacités et le développement autodéterminé si l'on confie aux communautés autochtones la gestion directe des ressources et des fonds. L'attribution de faibles montants aux petites communautés peut faire une grande différence, en particulier aux fins du renforcement des capacités, des institutions et des organisations.

Les approches adoptées dans le cadre des projets financés par l'IPAF sont globales et inclusives, multisectorielles et intégrées. En effet, les projets sont guidés par une vision holistique dans laquelle les approches englobent, combinent et relient diverses questions et dimensions. Par exemple, les projets visant à favoriser la création de sources de revenu, le développement économique et la sécurité alimentaire ont également pour objectif de protéger les droits des peuples autochtones, la biodiversité, les ressources naturelles, l'environnement et le climat, ainsi que de faciliter la participation aux processus décisionnels et l'inclusion sociale.

Le Mécanisme contribue en outre à trouver des solutions innovantes permettant de renforcer les communautés de peuples autochtones et leurs organisations. Les expériences liées à la mise en œuvre de l'IPAF permettent au FIDA d'accroître sa sensibilisation aux problèmes rencontrés par les peuples autochtones et de dégager des enseignements sur ce qui fonctionne dans le cadre d'autres projets. Les bonnes pratiques comprennent des exemples de la manière dont des synergies sont créées entre l'IPAF et le FIDA en vue d'améliorer les connaissances mutuelles, d'assurer la complémentarité des différentes interventions et d'explorer les possibilités de collaboration.

Afrique

Congo - ADFAC



Éthiopie - DID



République démocratique du Congo - PIFEVA



Asie et Pacifique

Indie - Pragati Koraput



Îles Salomon - SIDT



Népal - INWYN



Amérique latine et Caraïbes

Guatemala - UVOC



Guyana - SCPDA



Investir dans les populations rurales

Fonds international de
développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Téléphone: +39 06 54591

Télécopie: +39 06 5043463

Courriel: ifad@ifad.org

www.ifad.org

facebook.com/ifad

instagram.com/ifadnews

linkedin.com/company/ifad

twitter.com/ifad

youtube.com/user/ifadTV

Novembre 2021